



DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N°9

«SUIVI DE L'APPLICATION D'ORTHESES PLANTAIRES DANS LE TRAITEMENT DE LA POLYARTHRITE»

DESTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

Justification du thème

Insuffisance de l'utilisation du traitement orthétique dans la prise en charge non-médicamenteuse de la polyarthrite rhumatoïde.

Les références spécifiques

Absence de recommandation spécifique en podologie. Certaines recommandations professionnelles concernent une partie du thème de cette EPP.

Objectif d'amélioration

Amélioration des techniques d'orthèses et le rôle du professionnel dans l'équipe pluri disciplinaire.

Méthode utilisée

Groupe d'analyse entre pairs destiné aux échanges entre pédicures-podologues.

Durée

4 séances de 3 heures environ sur 1 an.

Impact

Diminution de la prescription médicamenteuse pour les douleurs des pieds rhumatoïdes.